

entre Riel et la cause métisse. Si je condamne la révolte des Métis, comme un crime contre les lois de l'Église et de l'État, j'ai toujours sympathisé avec eux dans leurs luttes pour le droit. Tout en désirant le triomphe de nos volontaires, j'ai admiré leur vaillance sur les champs de bataille. Oui, tous se sont battus comme des braves, et le plus brave d'entre eux, Gabriel Dumont, vivra dans l'histoire. Aussi, je ne puis m'empêcher de féliciter le gouvernement d'avoir cédé à la voix de la clémence en grânciant plusieurs des prisonniers, et d'exprimer l'espoir, avec vous tous, qu'ayant longtemps ceux qui sont encore sous les verroux pourront respirer de nouveau le grand air de la prairie, la grand air de la liberté. Le plus tôt on aura effacés toutes les traces de cette guerre fratricide, le plus tôt on aura écartée toute les haines, écarté toutes les haines, tous les ressentiments, le mieux ce sera dans l'intérêt du pays tout entier.

Riel a trompé les Métis

Sans doute que Riel fut choisi par les Métis comme leur chef. Mais le chef a trompé les soldats, ceux-ci voulaient une agitation pacifique, légale, constitutionnelle. Ils ne songeaient aucunement à prendre les armes. Ils furent les dupes. Demons leur compte de leurs intentions. Quand les délégués des Métis allèrent chercher Riel au Montana pour lui demander de prendre le commandement, ils préparèrent un rapport qui se terminait par la déclaration suivante : " Les discours de M. Riel nous inspirèrent la plus grande confiance, car ses instructions nous sont de nous aider mais en nous aidant il ne veut en aucune manière faire d'embarras, ni nuire au gouvernement." C'est ce qui fut signé par Gabriel Dumont, James Isidore, Moïse Ouellette, Michel Dumais. Le 10 août 1884 au conseil des sept résolutions adoptées par la population de la Saskatchewan. À ce conseil de réunion, Riel fit un discours dans lequel il déclara que " pour obtenir quelque chose d'un gouvernement on ne doit pas s'adresser à lui, on lui fait des yeux verts, mais on lui parle avec respect et confiance, comme un bon enfant qui s'adresse à un bon père." Le 19 août, à une assemblée tenue à Prince Albert, Riel disait encore qu'il " n'a été appelé dans ce pays par ses anciens compatriotes, mais qu'étant bien accueilli par tout le monde, il veut travailler avec tous, dans l'union et la paix, pour obtenir du gouvernement ce que chacun croit être juste. Que pour tous, si il faut absolument se servir de moyens constitutionnels et pacifiques." Le 11 juillet, au conseil pendant de Saint Laurent écrivait au *Montana* : " M. Riel est, parait-il, un épouvantail pour quelques uns, mais ils peuvent se tranquilliser; il est venu, comme il l'a dit lui-même partout, non pour troubler le pays, mais pour remettre les esprits dans une entière plai-

dité. Ce qu'il veut c'est d'aider les citoyens par des moyens légaux." Le 5 septembre, à une assemblée publique tenue à Saint-Laurent, en présence de Mgr Grandin, M. Charles Nolin s'écriait : " Pas de rébellion; ce mode n'a jamais été sérieusement dans la pensée de personne parce que ce serait un crime; nous en tiendrons aux moyens légitimes." Non content de ces déclarations publiques, Riel écrivait une lettre à Sa Grandeur Mgr Tache, dans laquelle il lui disait de ne pas s'alarmer, que ses démarches étaient toutes pacifiques. Voici ses propres paroles, à la date du 25 juillet 1884 : " Mon seigneur, mes démarches ne sont pas des démarches de troubles. Je ne propose d'agir dans le Nord-Ouest de la manière la plus propre à me gagner l'approbation des gens honnêtes et paisibles des deux lignes."

Le succès d'une agitation légale

Et cette agitation légale a été couronnée de succès, puisque le gouvernement annonça formellement qu'il allait nommer une commission pour régler toutes les réclamations des Métis; promesse qui a été remplie à la lettre. Quel malheur que Riel ne s'en soit pas tenu à cette agitation constitutionnelle ! Que de sang, que de larmes, que de millions, que d'horreurs, que de ruines eussent été évitées ! L'injustice ne peut être longtemps tolérée par nous. Un peuple qui comme le nôtre respire la liberté en naissant ne saurait souffrir la tyrannie. Le despotisme, l'arbitraire sont incompatibles avec nos institutions.

Si le gouvernement eût fait la sourde oreille, et que Riel eût adressé au Parlement du Canada une requête exposant tous les griefs de " son peuple," croyez-vous que cet appel n'aurait pas eu d'écho dans l'enceinte parlementaire ? Riel, lui, ne pouvait plaider ignorance. Il connaissait tous les rouages de notre système, toutes les ressources qu'il offre aux minorités opprimées. Cependant, jamais il n'a demandé l'appui des députés de la nation. Il pouvait bien compter sur les sympathies du parti conservateur français, auxquelles il a eu recours tant de fois. Il pouvait compter sur les sympathies des vingt-trois députés conservateurs et plusieurs d'entre eux sont encore dans la politique, qui, à la session de 1875, votèrent seuls pour l'amnistie à l'égard des insurgés de la Rivière Rouge. Il pouvait compter sinon sur les sympathies des libéraux, du moins sur leur concours, ne fut-ce que pour avoir l'occasion de critiquer le gouvernement. Il pouvait même, pour cette raison, compter sur l'aide de l'honorable M. Blake, qui mit sa tête à prix voilà quinze ans passés, et de l'honorable M. Mackenzie qui traita les chefs de la révolte de chefs de bandits. Oui, si Riel eût persisté dans son agitation constitutionnelle, il eût été un patriote, le champion